

ECOLE DE CORBENAY

NOTE DE RENTREE 2022

Présentation de l'équipe éducative :

Classe de PS/MS : Anna BREYSSE (jeudi et vendredi) et Corinne VINCENT (lundi et mardi)

Classe de MS/GS : Patricia SIRVEAUX

Classe de CP/CE1 : Karine AFONSO (directrice) et Aurélie JACQUET (mardi)

Classe de CE2/CM1 : Amandine JACOT

Classe de CM1/CM2 : Laurence TINNES

¼ décharge direction : Aurélie JACQUET

TR rattachée à l'école : Rasima SULJIC

ATSEM : Blandine PRETOT

Adjoint technique : Mélanie REUTER

RASED : Patricia ROTH (psychologue scolaire) et Esther JODRY

Les numéros et adresses utiles

Ecole élémentaire / Directrice : 03.84.49.42.36

Ecole maternelle : 03.84.49.42.55

RASED : 03.84.49.41.90

Blog de l'école : <http://prim-corbenay.ac-besancon.fr>

Mail de l'école : ecole.primaire.corbenay@ac-besancon.fr

Fonctionnement de l'école :

La directrice vous informe qu'elle ne peut recevoir vos appels téléphoniques pendant la classe. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur de l'école avec vos coordonnées.

En cas de besoin, la directrice pourra vous recevoir **le mardi** sur rendez-vous.

Horaires de l'école : De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13h15 à 16h15.

L'accueil des enfants se fait **10 minutes** avant l'heure de rentrée : soit **8 h 20 le matin et 13 h 05 l'après-midi**.

Rappel : les portes d'accès à nos bâtiments, portillons et portes d'entrée, sont fermés à clé en dehors des temps d'accueil des élèves qui sont, pour rappel, **de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h05 à 13h15 l'après-midi**.

Nous remercions les parents de **respecter ces horaires et de ne plus arriver après 8h30 et 13h15**.

Ecole maternelle : seuls les parents des élèves de **petite section** sont autorisés à pénétrer dans le hall de l'école maternelle pour accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe (et ce, pendant 2 à 3 semaines).

Les élèves de MS et GS seront accueillis à la porte d'entrée de l'école. **Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment.**

En dehors de ces temps d'accueil, toute personne qui désire entrer dans les bâtiments (maternelle et élémentaire) devra se présenter **à la porte de l'école maternelle et accompagner son enfant jusqu'à la porte de sa classe**.

Absences :

En cas d'absence, vous devez **prévenir l'école, par téléphone (entre 7h45 et 8h20)**, afin d'informer l'enseignant du motif et de la durée de cette absence puis **vous fournirez un justificatif écrit**.

Nous vous rappelons que nous sommes dans l'obligation de **prévenir notre inspection en cas de 4 demi-journées d'absences non renseignées par mois**.

L'école, en cas d'absence non renseignée d'un élève, contactera les parents pour signifier le défaut de présence de leur enfant.

En cas d'absence prévisible (départ de la famille, rendez-vous chez un spécialiste...), veuillez prévenir l'enseignant de la classe de votre enfant **par écrit**.

Le départ ou l'arrivée de l'enfant ne pourra se faire qu'au moment de la récréation de préférence.

Nous vous rappelons que l'école est obligatoire à partir de 3 ans (matin et après-midi).

Horaires des récréations :

PS/MS : 10h30 – 11h00 (matin) 15h00 - 15h30(après-midi)

MS/GS : 10h00 – 10h30 (matin) 15h00 – 15h30 (après-midi)

CP/CE1 : 10h10 – 10h25 (matin) 14h55 – 15h10 (après-midi)

CE2/CM1 et CM1/CM2 : 10h30 – 10h45 (matin) 15h15 – 15h30 (après-midi)

Maternelle : Les parents veilleront à être là aux heures de sortie. En aucun cas, les enfants ne peuvent quitter seuls l'école. Ils doivent être accompagnés d'un adulte.

Elémentaire : Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. En cas de nécessité, seul un adulte responsable de l'enfant pourra venir le chercher en classe et remplir un document pour rendre compte de son départ. En cas de retour pendant les cours, **l'élève devra être accompagné jusqu'à la porte de sa classe**.

Relation parents-enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème familial ou de santé (allergies ou autre...) dont les enseignants pourront tenir compte. Les enseignantes, les agents, les élèves et leurs familles s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à autrui. Pour la sérénité de chacun, nous vous invitons à établir **une bonne relation** de confiance.

Le cahier de liaison est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les informations seront communiquées par écrit. Ce cahier de correspondance sera rendu **signé** dans les plus **brefs délais**.

Les enseignantes reçoivent uniquement les familles **sur rendez-vous**.

Pour faciliter la communication entre l'école et les parents, la directrice pourra procéder à l'envoi d'informations via les messageries électroniques des parents.

Matériel :

Le règlement intérieur de l'école, qui vous sera remis après son approbation par vote au premier conseil d'école, précise que **les élèves ne doivent apporter à l'école que les objets nécessaires aux exercices scolaires** et surtout ne pas amener d'objets dangereux ou de valeur (bijoux, jeux vidéos).

Les téléphones portables sont interdits à l'école et au cours des sorties scolaires.

PS/MS : Pour le temps de sieste, ne pas oublier le doudou favori.

Les friandises individuelles (bonbons, chewing-gum, etc...) sont interdites pour tous.

Il est demandé aux parents de vérifier régulièrement le matériel de leur enfant et de le remplacer si besoin (tout échange de matériel entre les enfants est interdit).

Assurance :

Les enfants doivent être assurés **individuellement** pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, voyages, visites...)

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques et également les dommages causés par l'élève.

Chaque attestation doit mentionner une garantie individuelle et une responsabilité civile.

Cotisation coopérative scolaire :

Notre école fonctionne en association type loi 1901.

La cotisation est fixée à 15 € par enfant pour l'année.

Pour les familles de **2 enfants et plus** le montant est de **13 € par enfant.**

Le montant est à régler dès maintenant en une seule fois et si possible par chèque à l'ordre de l'association *Les P'tits Loups*.

Cette cotisation permet de :

- acheter les ingrédients nécessaires aux goûters éducatifs,
- offrir des spectacles.
- financer les voyages et sorties éducatives.

Conseils divers :

- **Aucune école n'est à l'abri des poux.** Les parents doivent par conséquent être vigilants, surveiller fréquemment la tête des enfants et prévenir l'école en cas d'infestation.
- **Les vêtements doivent être marqués au prénom de l'enfant sur l'étiquette avec feutre indélébile pour éviter les problèmes de perte ou d'échange.** En cas de perte de vêtements non marqués, l'école décline toute responsabilité.
- En cas d'incident, à l'école maternelle, votre enfant sera lavé et changé avec des vêtements de l'école qui devront **être rendus propres dans un sachet.**

Les enseignantes restent à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous souhaitent une bonne rentrée.